

DIOCÈSE DE QUÉBEC

**CADRE DE RÉFÉRENCE
CONCERNANT LES PERSONNES
INTERVENANTES EN PASTORALE
PAROISSIALE**

DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE QUÉBEC

Mise à jour le 16 novembre 2018

Cadre de référence
Concernant les personnes intervenantes en pastorale paroissiale
Dans l'Église catholique de Québec

INTRODUCTION

En considérant la perspective d'une Église-communion, où des ministères rémunérés rattachés au service de l'annonce de la Bonne Nouvelle sont mis à contribution, il est important de préciser le rôle de la personne engagée pour réaliser une mission pastorale spécifique ou ponctuelle pour une paroisse ou une communion de communautés. C'est dans cet esprit que la mise à jour de ce « Cadre de référence », concernant ces personnes que nous identifions « intervenantes et intervenants en pastorale paroissiale », revêt son importance.

Ce cadre de référence a pour but de :

- Préciser les responsabilités et les tâches des personnes intervenantes (#1).
- Fixer des critères pour la sélection des candidates et candidats (#2).
- Définir un cadre pour l'ouverture d'un poste et pour la procédure d'engagement (#3 et #4).
- Clarifier les responsabilités des différentes instances (équipe pastorale, comité d'orientation pastorale, service des ressources humaines et pastorales (#5).
- Proposer des conditions générales d'emploi (#7)

Pour bien introduire ce « Cadre de référence », rappelons-nous quelques définitions :

A) L'équipe pastorale

L'équipe pastorale d'une paroisse ou d'une communion de communautés est composée de prêtres, d'agentes et d'agents de pastorale et de diacres permanents lorsque leur lettre mission le spécifie. Elle a la responsabilité de l'ensemble de la pastorale de la paroisse ou d'un regroupement de paroisses. Chacun des membres de l'équipe reçoit un mandat de l'Évêque pour exercer son ministère.

Un des rôles de l'équipe est d'éveiller les charismes des baptisés afin de les habiliter à prendre des responsabilités dans les différents secteurs de la pastorale. Accompagner, former et ressourcer ces personnes pour les soutenir dans leurs actions pastorales sont des responsabilités qui relèvent prioritairement de l'équipe pastorale. Il peut arriver, pour un juste motif pastoral, que d'autres personnes soient invitées à participer à des rencontres de l'équipe pastorale.

B) L'agente et l'agent de pastorale

La désignation d'agente, d'agent de pastorale correspond au statut d'une personne laïque reconnue à ce titre par l'évêque. Par mandat pastoral, il lui confie une responsabilité pastorale à exercer en communion avec lui et sous son autorité, au service de la mission ecclésiale. L'agente, l'agent de pastorale collabore à l'exercice de la charge pastorale paroissiale en exerçant des fonctions d'accompagnement, d'animation, de concertation, de coordination et de formation auprès des paroissiens, paroissiennes, des jeunes, des familles et de certains groupes désignés.

C) La personne intervenante en pastorale

La personne intervenante en pastorale est une personne baptisée, rémunérée pour intervenir dans un ou plusieurs secteurs déterminés de la pastorale d'ensemble. On lui confie des tâches précises, identifiées par le curé et les membres de l'équipe pastorale, nécessitant une compétence, une formation particulière sur une base annuelle, ou pour une période donnée. Elle reçoit une reconnaissance du curé de la paroisse où elle est appelée à intervenir. Soulignons qu'elle n'a pas de mandat de l'Évêque et n'est donc pas membre d'office de l'équipe pastorale. Toutefois pour des raisons pastorales particulières, la personne intervenante pourra être intégrée aux activités de réflexion, de planification et d'organisation de l'équipe pastorale.

D) Membre de l'équipe d'animation locale

Suite à une interpellation et à un discernement par la communauté chrétienne, les membres de l'équipe d'animation locale sont invités, au nom de leur baptême, à s'impliquer dans la mission d'évangélisation qui relève de toutes les personnes baptisées. Ce service est accompli bénévolement et s'apparente davantage à celui effectué par les bénévoles des différents comités de la paroisse.

1- RESPONSABILITÉS ET TÂCHES D'UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE PAROISSIALE

Les responsabilités confiées, en lien avec un champ de l'intervention pastorale, nécessitent un investissement de temps important et sont reliées à l'une ou l'autre des dimensions essentielles de la mission de l'Église :

- La vie fraternelle.
- L'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi.
- La prière et la célébration.
- L'engagement pour la transformation du milieu par des activités d'entraide et de justice sociale.

Dans les limites de son rôle, sous la supervision du curé ou d'un membre de l'équipe pastorale, la personne intervenante remplira les tâches suivantes qui consistent à :

- Identifier des objectifs.
- Élaborer un plan de travail et le mettre en œuvre.
- Recruter et accompagner des bénévoles.
- Animer des réunions de travail ou des rencontres de groupe.
- Faire le suivi des rencontres.
- Réaliser l'évaluation des activités organisées.

2- QUALIFICATIONS REQUISES POUR L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE PAROISSIALE

Considérant les besoins de l'Église catholique de Québec et pour répondre à sa mission dans le contexte actuel des réaménagements pastoraux, les membres de l'équipe pastorale veilleront à ce que les personnes engagées comme intervenantes ou intervenants en pastorale paroissiale répondent minimalement aux critères suivants :

Compétences académiques

Un diplôme d'études collégiales en intervention pastorale OU, un certificat en théologie ou en études pastorales ou, une formation académique reconnue en pastorale et assortie d'une expérience pratique, validée par une communauté chrétienne. À défaut de répondre à une de ces qualifications académiques, la personne intervenante embauchée devra s'inscrire dans un plan de développement et de la formation proposé par le service des Ressources humaines et pastorales des services diocésains.

Compétences personnelles

- Une vie spirituelle animée par la prière et la Parole de Dieu.
- Le témoignage d'une foi enracinée, cohérente et articulée dans la vie.
- Un lien significatif avec une communauté de foi.
- Une personnalité manifestant de la maturité, des habiletés en communication, une capacité à travailler en équipe.
- Le souci de poursuivre sa formation humaine, théologique, spirituelle et pastorale.
- Une habileté de type relationnel facilitant un cheminement spirituel (accueil -écoute, respect, tolérance-, ouverture aux différences).
- **Compétences pastorales**
- L'adhésion aux données de la foi catholique reliées à son champ d'intervention.
- Un souci de cohérence avec le projet pastoral et les priorités de la paroisse.
- Des aptitudes pour présenter les données de la foi et susciter le désir d'y adhérer.

3- OUVERTURE D'UN POSTE

L'ouverture d'un poste nécessite une résolution de l'Assemblée de fabrique mandataire et devra inclure les éléments suivants :

- La nature du travail.
- Les qualifications requises.
- Les exigences.
- Les conditions générales d'emploi (exemple : le salaire, le nombre d'heures par semaine).
- La description de tâches.
- La durée du contrat.

L'affichage d'un poste pour une personne intervenante en pastorale paroissiale devra paraître dans le feuillet paroissial ou utiliser tout autre moyen jugé pertinent y compris le site Internet de la paroisse.

4- SÉLECTION DES CANDIDATES OU DES CANDIDATS

Dans le but d'éviter une décision arbitraire, il est recommandé au curé, de convoquer un comité de sélection afin d'étudier les candidatures et de tenir les entrevues de sélection.

Le comité de sélection est composé, en plus du curé, des personnes suivantes :

- Un membre de l'équipe pastorale.
- Un membre de l'Assemblée de fabrique.
- Un membre du conseil d'orientation pastorale ou de l'équipe d'animation locale.

Le service des Ressources humaines et pastorales offre un service-conseil aux fabriques pour les supporter dans l'application de cette procédure.

Très important : Suite à l'engagement d'une personne intervenante le curé ou l'individu désigné par ce dernier, s'assure de faire compléter la fiche personnelle (*SRHP2050-2017- Fiche personnelle*) par la personne embauchée. Il en fera parvenir une copie au service des Ressources humaines et pastorales.

RESPONSABILITÉS DES AUTRES INSTANCES

a) Le conseil d'orientation pastorale ou l'équipe d'animation locale, s'il n'y a pas de C.O.P. :

- Participe à la définition de la responsabilité et des tâches à confier à la personne intervenante.
- Invite la personne intervenante à participer aux rencontres du Conseil où il est question du dossier qui lui est confié.

b) Le curé en concertation avec les autres membres de l'équipe de pastorale :

- Rédige la lettre de reconnaissance de la personne engagée (SRHP20-2017-Lettre de recommandation).
- Voit à ce que la personne intervenante puisse bien situer son action dans le projet pastoral.
- Présente la personne intervenante aux communautés en indiquant ses responsabilités.
- Soutient la personne intervenante dans son engagement (formation et ressourcement).
- Évalue le travail pastoral.
- Peut inviter la personne intervenante à participer aux rencontres de l'équipe pastorale pour un juste motif pastoral.

c) L'animateur, l'animatrice de pastorale diocésaine qui agit comme soutien à la communauté :

- S'assure que soient invitées les personnes intervenantes aux rencontres régionales et diocésaines dans la mesure où ces dernières sont concernées.
- Soutient et accompagne l'équipe pastorale du milieu.

d) Le Service des ressources humaines et pastorales :

- Propose des formations appropriées afin de soutenir dans la mission.
- Facilite le contact entre les différentes personnes intervenantes.
- Se soucie d'interpeller ceux et celles qui auraient l'intérêt de parfaire leur formation en vue de l'obtention du statut d'agent, agente en pastorale.

5- CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

La personne intervenante en pastorale paroissiale doit être considérée comme une employée régulière de la Fabrique. Cette dernière doit lui assurer un traitement équitable tenant compte de sa compétence et des capacités financières du milieu. La Fabrique est tenue de respecter les conditions prévues dans la Loi sur les normes du travail.

6.1 Contrat

La Fabrique signe avec la personne intervenante un contrat d'engagement (SRHP2050-2017) d'un an, renouvelable annuellement selon l'évaluation et la recommandation du curé ou de l'équipe pastorale.

6.2 Salaire suggéré

Toute personne qui porte le titre de « personne intervenante en pastorale paroissiale » et qui est reconnue comme tel dans les milieux paroissiaux reçoit une rémunération. Le salaire suggéré pour cette catégorie d'employé correspond à 65% du salaire hebdomadaire suggéré pour une agente ou un agent de pastorale et il est assujéti aux augmentations annuelles déterminées pour les autres catégories de personnel pastoral.

6.3 Avis de cessation d'emploi

Une fabrique qui désire procéder au licenciement (cause administrative) ou au congédiement (cause disciplinaire) d'une personne intervenante en pastorale doit informer par écrit la personne concernée dans un délai raisonnable, conformément à l'article 82, « Avis de fin de contrat », de la Loi sur les normes du travail. Cet avis doit indiquer les motifs du licenciement ou du congédiement.

Et j'ai signé, le novembre 2018,



Marc Pelchat
† Marc Pelchat
Évêque auxiliaire à Québec
Vicaire général

Jean Tailleux
Jean Tailleux, ch.t., v.é.
Chancelier

CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE
Contrat d'engagement entre la fabrique de la paroisse de

et (Monsieur ou Madame) _____

1- Fonctions et responsabilités

(Monsieur, Madame) _____ est embauché(e) comme personne intervenante en pastorale et assumera, tout au long de la durée de ce contrat, la tâche précise de :

La personne intervenante aura comme supérieur immédiat _____

Et sera sous la responsabilité de _____ (membre de l'équipe pastorale).

2- Horaire

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, la personne intervenante devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- Salaire

La personne intervenante recevra un salaire selon le taux horaire de _____ \$, payable de façon suivante : _____.

4- Date d'entrée en vigueur

Ce contrat entre en vigueur le _____

Jusqu'au _____

5- Renouvellement

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties.

Renouvelé le : _____

Jusqu'au _____

6- Période d'essai

La période d'essai prendra fin le : _____

Ou

La période d'essai est prolongée jusqu'au _____

Fait et signé, _____ le (jour /mois/année) _____

La personne intervenante

Supérieur immédiat

Autorisé par résolution du _____

LETTRE DE RECONNAISSANCE

Lettre du curé à une personne intervenante en pastorale paroissiale pour lui confier une tâche précise en lien avec le projet pastoral de la paroisse.

Madame ou monsieur _____

En tant que curé de la paroisse OU des regroupements de paroisses de _____, c'est avec joie que je vous confie le rôle d'intervenante ou d'intervenant en pastorale paroissiale à _____ jusqu'au _____

Pour la tâche précise de _____

Dans l'exercice de ce service, vous contribuerez à la mission confiée à l'équipe pastorale, qui est de développer la prise en charge par les paroissiens et paroissiennes, en vue de créer des communautés vivantes et missionnaires.

Sous la responsabilité de _____

Je vous demande donc de vous entourer de personnes baptisées afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes pour susciter la vie des communautés, dans la responsabilité qui vous est confiée.

Nous rendons grâce au Seigneur pour les charismes qu'il suscite au sein de notre paroisse, particulièrement en votre personne.

_____, prêtre curé

**POSTE POUR UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE PAROISSIALE
(nombre d'heures par semaine) POUR LES PAROISSES DE (Noms des paroisses)
-Affichage de poste (gabarit)-**

NATURE DU TRAVAIL

La personne intervenante en pastorale paroissiale assume une tâche pastorale précise confiée par le curé de concert avec l'équipe pastorale en lien avec le projet pastoral de la paroisse. Sous la supervision du curé ou d'un membre de l'équipe pastorale, la personne devra :

- Identifier des objectifs.
- Élaborer un plan de travail et le mettre en œuvre.
- Recruter et accompagner des bénévoles.
- Animer des réunions de travail ou des rencontres de groupe.
- Donner des suites aux rencontres.
- Faire l'évaluation des activités organisées.

QUALIFICATIONS

- Un diplôme d'études collégiales en intervention pastorale.
- Ou un certificat en théologie ou en études pastorales.
- Ou une formation académique reconnue en pastorale et assortie d'une expérience sur le terrain, validée par une communauté chrétienne.

EXIGENCES

Ordre personnel :

- Une vie spirituelle animée par la prière et la Parole de Dieu.
- Le témoignage d'une foi enracinée, cohérente et articulée dans la vie.
- Un lien significatif avec une communauté de foi.
- Une personnalité manifestant de la maturité.
- Un souci de poursuivre sa formation humaine, théologique, spirituelle et pastorale.

Ordre pastoral :

- L'adhésion aux données de la foi catholique reliées à son champ d'intervention.
- Un souci de cohérence avec le projet pastoral et les priorités de la paroisse.
- La capacité de travailler en équipe.
- Une habileté de type relationnel pour faciliter le dialogue pastorale (accueil, ouverture).
- Des talents pour la communication.
- Des aptitudes pour présenter les données de la foi et susciter le désir d'y adhérer.

DESCRIPTION DE LA TÂCHE

La personne intervenante en pastorale paroissiale, sous la supervision du curé, assumera les tâches suivantes :

-
-
-
-

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

La candidate, le candidat doit être disponible pour répondre aux exigences de réunions le soir et les fins de semaine.

Salaire : Voir « Cadre de référence » concernant les personnes intervenantes en pastorale paroissiale dans l'église catholique de Québec.

Entrée en fonction : (*date et année*)

SOUMISSION DES CANDIDATURES

Toute personne désireuse de poser sa candidature sur ce poste, doit le faire par écrit ou par courriel en faisant parvenir son curriculum vitae, incluant une lettre de référence et une attestation d'études avant le (*jour, année et heure*) à l'attention de : Monsieur (*nom*), prêtre, curé à (*adresse courriel*).

FICHE PERSONNELLE CONCERNANT LES INTERVENANTS ET INTERVENANTES EN MILIEU PAROISSIAL

Nom de la personne : _____ Âge : _____ F : H :

Communauté religieuse : _____

Paroisse : _____

Région pastorale : _____

Temps de travail *(répondre à ce qui correspond à votre réalité)*

Date d'embauche : _____

Nombre d'heures : par semaine : _____ par mois : _____ par année : _____
par contrat : _____

Salaire Taux horaire : _____ Montant forfaitaire : _____

Autres ententes : _____

Formation de la personne

Diplôme en catéchèse, liturgie ou autres : _____

Certificat en théologie, pastorale ou autres : _____

Baccalauréat en théologie ou autres : _____

Expérience pertinente : _____

Responsabilité des dossiers

Formation à la vie chrétienne : Préparation aux sacrements : Liturgie :

Activités auprès des jeunes : Des ados : Des adultes : Familiales :

Pastorale des malades : Pastorale sociale : Autres : _____

Participation aux rencontres de l'équipe pastorale paroissiale

Jamais : Quelquefois : À toutes les réunions :

Seulement lorsqu'il est question du dossier dont elle est responsable : Autre :

MERCI DE COMPLÉTER CETTE FICHE ET DE LA RETOURNER AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET PASTORALES